REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE

الجزائرية للمياه
EPIC. ALGÉRIENNE DES EAUX
Siège Social : Zone Industrielle de Oued Smar
Tel (Std) : + 213 (0) 23 93 00 37/ + 213 93 00 10
Site web : www.ade.dz

NIF (000 116 001 716 488)

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert Avec Exigence de Capacités Minimales N°24 /2026

L'Algérienne des Eaux agissant en qualité de Maître d'Ouvrage Délégué par le Ministère de L'Hydraulique, lance un Appel d'Offres National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales portant sur **le Renforcement en alimentation en eau potable de (06) communes de Mila et de (02) communes de Jijel à partir du Barrage de Tabellout.**
LOT N°3 : réalisation du système d'adduction entre Haddada et Bousselah et extension aval aux communes Haddada, Minar Zareza, El Ayadi Barbes et Ain Beida Ahriche, réservoirs et stations de pompage.

Conditions d'éligibilités : Ne peuvent soumissionner pour cet Appel d'Offres que les entreprises et les Groupements d'entreprises remplissant les conditions suivantes :

A/ ENTREPRISE SEULE :

- **Capacité professionnelle :** Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité de catégorie VIII ou plus, dans le domaine en hydraulique, **codes 34.703** : Alimentation en eau potable et industrielle et **34.709** travaux d'équipement et d'infrastructure urbaine et **34.404.3** la réalisation des réservoirs et des châteaux d'eau.

- **Capacité technique** : L'entreprise doit avoir réalisé durant les quinze (15) dernières années précédant la date de dépôt de l'offre, appuyée par des attestations de bonne exécution et le PV de réception définitive délivrées par le maitre d'ouvrage :

- Un projet de pose de conduites (diamètre minimale Ø 200 mm tous types de matériaux confondus) d'une longueur minimale de 10 km cumulé sur un seul projet.
  Et
- Un (01) réservoir de capacité égale ou supérieur à 2 000 m^3.
  Et
- Une station de pompage d'un débit égale ou supérieur de 20 l/s.

- **Capacité financière :** Disposer un chiffre d'affaires annuel moyen égal ou supérieur à 900 000 000,00 DA, les années considérées pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire des Cinq (05) années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

B/ Groupement d'entreprises :

- **Capacité professionnelle :**
  - **Pour le Chef de file**

Disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité de catégorie **VIII** ou plus, dans le domaine en hydraulique, **codes 34.703** : Alimentation en eau potable et industrielle, **34.709** travaux d'équipement et d'infrastructure urbaine et **34.404.3** la réalisation des réservoirs et des châteaux d'eau.

➢ **Pour les entreprises membres du Groupement**

Chaque membre du groupement, doit disposer d'un certificat de qualification et de classification professionnelle en cours de validité de catégorie VII ou plus, dans le domaine en hydraulique, **codes 34.703** : Alimentation en eau potable et industrielle, **34.709** travaux d'équipement et d'infrastructure urbaine et **34.404.3** la réalisation des réservoirs et des châteaux d'eau.

- **Capacité technique :**

Le groupement dans son ensemble, doit avoir réalisé, durant les quinze (15) dernière années précédant la date de dépôt de l'offre appuyée par des attestations de bonne exécution délivrées par le maitre d'ouvrage :

- Un projet de pose de conduites (diamètre minimale Ø 200 mm tous types de matériaux confondus) d'une longueur minimale de 10 km cumulé sur un seul projet.
  Et
- Une station de pompage d'un débit égale ou supérieur de 20 l/s.
  Et
- Un (01) réservoir de capacité supérieure ou égale à 2.000 m^3

- **Capacité financière du groupement** :

Le groupement d'entreprises doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen égal ou supérieur à 900 000 000,00 DA. Ce chiffre d'affaires annuel moyen sera calculé sur le cumul des chiffres d'affaires moyen au prorata de participation de chacun des membres formant le groupement, les années considères pour calculer le chiffre d'affaire moyen sont les trois années ayant le meilleur chiffre d'affaire et ce étalé sur les 05 années, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

NB :

- **Les attestations de bonne exécution dans le cadre d'un groupement doivent être accompagnées d'un protocole d'accord précisant la part et les taches de chaque membre.**

- **Pour la capacité financière, dans le cas où l'entreprise a été créé en 2021 ou après, le chiffre d'affaire moyen sera calculé à base des bilans des années qui succèdent sa création jusqu'à 2025.**

Retrait du cahier des charges :

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant désigné à cet effet, sauf stipulation contraire dans la convention de groupement déposer au moment du retrait du cahier des charges, conformément aux dispositions de l'article 63 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, auprès du Bureau des Marchés de l'Algérienne des Eaux (ADE) à l'adresse suivante :

EPIC.Algérienne des Eaux
Zone industrielle d'Oued Smar Alger

Contre paiement d'une somme non remboursable de quarante mille (40.000 DA) au compte N°00.300.649.000.099.330.082 Agence BADR Kouba 649 - site 38, rue Mohamed Rabia Kouba, Alger.

Documents constituant l'offre : La soumission comprendra **un seul (01) exemplaire Original**, (un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière) composées des pièces suivantes :

Dossier de candidature : Une déclaration de candidature, Bilans financiers des années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) statut de l'entreprise…

Offre technique : La déclaration à souscrire, caution de soumission, mémoire technique et le cahier des charges…

- **Offres financière :** La lettre de soumission, le bordereau des prix unitaires, le détail quantitatif et estimatif, Sous détail des prix, la décomposition du prix global et forfaitaire...

NB /- Se référer à l'article 15 de l'instruction aux soumissionnaires pour la liste détaillée des documents exigés.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ».
Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention suivante :

Algérienne des Eaux (ADE)

Appel d'Offres National ouvert avec exigence de capacités minimales N°24/2026
Renforcement en alimentation en eau potable de (06) communes de Mila et de (02) communes de Jijel à partir du Barrage de Tabellout
LOT N°3 : réalisation du système d'adduction entre Haddada et Bousselah et extension aval aux communes Haddada, Minar Zarera, El Ayadi Barbes et Ain Beida Ahriche, réservoirs et stations de pompage.

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres

La durée de préparation des offres est fixée à **trente (30) jours** à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou les quotidiens nationaux ou la presse électronique agrée.

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres à 13 heures.

L'ouverture des dossiers de candidature, plis techniques et financiers se tiendra en séance publique, à la même adresse, le jour même de la date de dépôt des offres à 14 heures si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis, ce délai est prorogé d'un mois supplémentaire pour l'attributaire